



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ACOSS

Question écrite n° 72864

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité si elle peut démentir (ou confirmer...) que le retard du paiement des retraites des travailleurs salariés, qui n'intervient que vers le 10 du mois suivant la retraite, est dû, essentiellement, aux placements de trésorerie réalisés par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), depuis la collecte antérieure des fonds.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72864

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 822